

L'impuissance de Catherine Kintzler face à l'islam, son voile et son burkini



Catherine Kintzler fait partie de ces penseurs, pour lesquels la loi de 1905 constitue l'alpha et l'oméga de la garantie de nos libertés. Très douée pour conceptualiser les différents tenants et aboutissants de la laïcité dans le contexte d'une république confrontée à un christianisme déclinant en France, elle est particulièrement impuissante pour s'opposer à la montée de l'islam. Pas parce que la laïcité ne serait pas la meilleure arme pour se confronter à ce totalitarisme. Bien au contraire, c'est notre meilleure arme !

Mais Catherine Kintzler réduit la laïcité à la loi de 1905, et celle-ci s'avère incomplète face à l'islam. Mme Kintzler oublie que la laïcité, bien au-delà de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, c'est avant tout un esprit laïque, que les Français, croyants ou non croyants, avaient fini par adopter. Cet esprit, c'est la sagesse consistant à ne pas

exhiber ses croyances dans l'espace public. Cette sagesse est l'aboutissement de l'héritage, inscrit même inconsciemment en chaque Français, d'un passé collectif constitué de guerres de religion désastreuses et du combat entre cléricaux et anticléricaux tout au long du XIX^e siècle. Cette sagesse est donc le refus de tout ce qui pourrait diviser au niveau religieux.

Il n'est pas étonnant que le journal Marianne ait confié une [tribune](#) à cette philosophe. Comme cette dernière, Marianne, quoique conscient des dangers de l'islam à l'inverse des autres médias* (même s'il évoquera plutôt l'islamisme), ne prend pas le mal à la racine et refuse de recourir aux solutions les plus efficaces. Pour Mme Kintzler, le port du burkini est une provocation politique. Evoquant le refus du port du voile comme étant le refus d'une vision totalitaire du monde, elle partage nos préoccupations à propos d'un islam conquérant.

Derrière le burkini et le voile, elle perçoit « les déclarations d'appartenance close, le marquage communautaire des corps et des « territoires », le contrôle des mœurs, les entreprises d'uniformisation », « une tentative de banalisation du totalitarisme islamiste » et « un contrôle absolu et véritablement obscène du corps des femmes ».

Pour autant, ce refus du voile, de sa part, ne sera qu'un vœu pieux. Pour 2 raisons. D'abord Catherine Kintzler refuse de légiférer contre le port du foulard islamique. Elle décide donc de lutter en se liant les mains. Elle [considérait](#) en 2011 ceux qui voulaient l'effacement dans l'espace civil de tout signe religieux comme des extrémistes laïques (1). Elle faisait ainsi la différence entre l'espace public et les espaces participant de l'autorité publique.

La succession d'actes terroristes sur le sol français et l'islamisation croissante des territoires « perdus » de la République ne l'ont pas fait changer de perspective. Elle

déclare ainsi dans Marianne : « le port du « burkini » ne soulève [pas] une question de laïcité. En effet, le principe réclamant l'abstention d'affichage religieux s'applique aux espaces qui participent de l'autorité publique, comme les tribunaux, les écoles publiques, etc. En revanche dans les espaces ordinaires accessibles au public (rue, transports, plages publiques, etc.), l'expression des opinions est libre dans le cadre du droit commun – par exemple, on a le droit d'y faire l'éloge de la servitude, de s'y déclarer anti-républicain. »

Et donc la banalisation du totalitarisme islamiste, qu'elle condamne pourtant, peut se poursuivre. Les femmes enfoulardées peuvent donc poursuivre leur propagande quotidienne dans l'espace public. Tout au plus, luttons, dit-elle, par « un cri réprobateur qui s'élève au vu de ces affichages totalitaires et ségrégationnistes ». Un peu maigre, Madame, surtout quand on ne précise ni la façon ni les mots de ce cri.

Ce qui nous amène à la 2^o raison de son impuissance, qui réside dans son incapacité à percevoir les caractéristiques totalitaires de l'islam. Soucieuse de rester les mains pures, et ne voulant pas être flétrie par une accusation d'amalgame, elle est incapable d'accuser l'islam. Tout lecteur du coran et des hadiths sait pourtant que l'islam est totalitaire. Précisant que l'islamisme est un islam conquérant, elle ne perçoit toujours pas l'aspect impérialiste de l'islam, idéologie politique et religieuse.

Mais là encore, figée dans sa laïcité uniquement juridique, concentrée sur la loi de 1905, Catherine Kintzler oublie l'esprit laïque qui refuse l'affichage religieux. Elle se condamne donc d'avance à une défaite de la pensée, en attendant pire. Elle a oublié qu'avant la paix religieuse et la concorde des esprits dans les décennies suivant 1905, les laïques ont combattu le cléricalisme.

Ce fut un combat laïque, au moyen d'une violente

argumentation, tout au long du XIX^e siècle entre cléricaux et anticléricaux. Ces derniers, soucieux d'émanciper la société de l'emprise de l'Eglise catholique avaient même tendance à critiquer le christianisme dans son ensemble, et ne faisaient pas dans la nuance. C'est pourtant ce combat qui avait amené ensuite la concorde religieuse jusqu'à l'arrivée de musulmans revendicatifs.

C'est le même combat culturel que les laïques et de façon plus large, tous les non-musulmans, doivent mener aujourd'hui face aux prétentions hégémoniques de l'islam en France. C'est un vrai débat d'idées qui doit être mené non seulement contre ce que dénonce la philosophe, mais plus largement pour dénoncer toutes les caractéristiques totalitaires de l'islam. Ce combat sera crucial : soit le libre débat contradictoire sera autorisé et l'islam sera forcément discrédité, soit on poursuit dans la dissimulation de la nature de l'islam et celui-ci vaincra.

Pour cela, il va falloir crever les murs, plafond et plancher de la boîte de la bien-pensance, pour que la libre parole puisse s'exprimer. Là est le combat préalable, et peut-être le plus difficile. Et il ne se fera pas à fleurets mouchetés. Sinon les indignations policées des laïques, sauce Kintzler, seront inefficaces et non entendues.

Jean Pavée

* A l'exception bien sûr de Valeurs Actuelles, le seul média mainstream qui ne pratique pas la langue de bois

(1)

<http://ripostelaique.com/les-propos-de-catherine-kintzler-confirment-les-insuffisances-de-la-loi-de-1905-face-a-lislam.html>